

Note d'unité

MRF – Unité de maintenance MF67-TW | N° 2018-062

Décision du 25 juin 2018

**Décision n° MRF/MF67-TW 2018-062 du 25 juin 2018
Portant délégation de signature du Responsable de site de Vitry-sur-Seine au
Responsable d'équipe de maintenance – adjoint du Responsable de site de Vitry-sur-Seine**

Le responsable du site de Vitry-sur-Seine,

Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP ;

Vu la délégation de pouvoirs consentie le 03 mai 2018 (note générale n° 2018-098) de la Présidente-Directrice générale de la RATP à la directrice du département MRF ;

Vu la délégation de pouvoirs consentie le 22 mai 2018 par note de département n° MRF 2018-146 au responsable du site de Vitry-sur-Seine par la directrice du département MRF ;

Décide :

Article 1^{er}

De donner délégation à M. Patrick GUILLEMENOT, Responsable d'équipe de maintenance – adjoint du Responsable de site de Vitry-sur-Seine à l'effet de signer, en son nom, les actes suivants, pris dans le cadre de l'activité du site de Vitry-sur-Seine.

1.1.- La délivrance des habilitations électrique.

1.2.- Les demandes de dépenses liées au fonctionnement du site et procéder à leurs réceptions.

1.2.- L'établissement et la signature des attestations d'inspections préalables.

1.3.- L'établissement des permis feu.

1.4.- Des bordereaux de suivi des déchets industriels.



Article 2

De donner délégation à :

M. Yannick CARON, responsable d'équipe de maintenance,

à l'effet de signer, en son nom, tous les actes du paragraphe 1.3 pris dans le cadre de l'activité du site de Vitry-sur-Seine.

Article 3

De donner délégation à :

M. Vincent TRIVIAUX, opérateur qualifié polyvalent chargé de la maintenance, ou à,

M. Thierry SAINGERY, opérateur qualifié polyvalent chargé de la maintenance,

à l'effet de signer, en son nom, les actes du paragraphe 1.4 pris dans le cadre de l'activité du site de Vitry-sur-Seine.

Article 4

La présente délégation annule et remplace la note d'unité N° MRF / MF67-TW 17-012 en date du 23 février 2017.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* des actes de la RATP, mis en ligne sur le site internet de cette dernière (www.ratp.fr).

Fait à Paris, le 25 juin 2018.

Le Responsable de site de Vitry-sur-Seine

Mathias BOIRAL